



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	10	9

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 23 octobre 2015

**OBJET : 21-4 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2014 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vendredi 23 octobre 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/10/15, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

**Présents :**

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

**Procurations**

M. Jacques GENTE à Mme Vanessa LELLOUCHE  
M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR  
M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI  
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI  
M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD  
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET  
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric DUPLAY  
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à Mme Agnès GAILLOT  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** M. André-Luc SEITHER, M. Michel GASTALDI, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3174/15

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 30 OCT. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 6 NOV. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

21-4 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2014 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, destiné notamment à l'information des usagers.

Les articles D. 2224-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales fixent la liste des indicateurs techniques et financiers qui doivent obligatoirement figurer dans ce rapport, notamment les indicateurs de performance fixés par l'arrêté ministériel du 2 mai 2007, visant à évaluer l'inscription du service d'assainissement dans une stratégie de développement durable.

Le rapport 2014 présente donc le service d'assainissement collectif, exploité en régie directe pour ce qui est de la collecte et du transport des eaux usées, et sous la forme d'une délégation de service public pour leur traitement.

Pour ce qui est des actions de la régie municipale, l'année 2014 a été principalement marquée par :

- la réorganisation des moyens humains et matériels du Service d'Exploitation des Réseaux entreprise au mois de Juillet 2014 afin de rattacher à l'Unité d'Autosurveillance deux nouvelles équipes spécifiquement dédiées au contrôle des branchements, aujourd'hui, principaux vecteurs d'eaux claires parasites d'origine pluviale et de dysfonctionnements du réseau par temps de pluie ;

- une réduction progressive des interventions d'urgence, fruit de l'automatisation des systèmes de régulation du réseau par temps de pluie et aux travaux d'amélioration et de redimensionnement hydraulique entrepris (programme pluriannuel de travaux) ;

- la réalisation de 3,35 Millions d'€ de travaux de renouvellement du patrimoine et de renforcement des réseaux d'eaux usées effectués dans le cadre du programme pluriannuel issu du Schéma Directeur d'Assainissement en vue d'assurer une amélioration de la collecte et de lutter contre l'introduction d'eaux pluviales parasites dans le réseau d'eaux usées ;

- le maintien d'un suivi efficace du nouveau contrat de délégation du service public (2013-2022) auquel est rattaché un programme de travaux ambitieux visant l'extension des capacités épuratoires de la station d'épuration à hauteur de 245 000 Equivalents-Habitants et le traitement des débits excédentaires de temps de pluie ;

- le maintien d'un prix de l'assainissement collectif très attractif : 0,70 € TTC (pour une consommation d'eau inférieure à 120 m<sup>3</sup>), malgré la revalorisation des taux de redevance de l'Agence de l'eau. La facture d'assainissement pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> d'eau s'élève ainsi à 84,39 € TTC (Pour mémoire, elle était de 83,78 € TTC en 2014, + 0,73 %).

Les informations relatives à l'épuration des eaux usées transmises par le délégataire dans le cadre de son rapport annuel (et reprises dans ce rapport), sont également portées à la connaissance de ce conseil municipal.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales, ce rapport est étudié à la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 16 octobre 2015.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

21-4 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC -  
EXERCICE 2014 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL


✓ A la **majorité par 37 voix POUR sur 40** (1 contre : Mme DUMAS, 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2014.

Accusé réception Sous-préfecture  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.21-4 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2014 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL -

**Date de transmission de l'acte :** 06/11/2015

**Date de réception de l'accusé de réception :** 06/11/2015

**Numéro de l'acte :** DCM3174-15 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20151023-DCM3174-15-DE

**Date de décision :** 23/10/2015

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes